

Compte rendu de l'audience stagiaires 2010-2011

Le 2 juin 2010

Recteur, le secrétaire général Lusiana, le DRH Salomé, le directeur des personnels enseignants Blanc, le chef de cabinet Jolivot, le responsable des postes Marin, une représentante de la Daaefop

Fsu : Pascal Meunier, Isabelle Cheviet (Snes), Didier Godefroy (Snuep), Barbara Haigon (Snep)

La délégation FSU a exposé la situation en insistant sur la volonté de l'administration d'absorber la suppression des postes au détriment de la formation des enseignants stagiaires (en quelque années, leurs obligations de service d'enseignement sera passé d'un tiers de temps à un temps complet) et de la mobilité des enseignants puisque le mouvement sera réduit à la portion congrue. Elle a rajouté que dans certaines académies les stagiaires n'étaient pas à temps complet (Amiens, Bordeaux, Paris, Poitiers...) Elle a conclu en demandant le retrait du texte national. La FSU a revendiqué une réduction du temps de présence devant les élèves pour que les stagiaires puissent se former.

La FSU a remis la pétition largement signée dans les établissements et fait état des très nombreux refus des collègues d'être tuteur dans les conditions actuelles.

Réponse du recteur :

Chaque académie a sa stratégie, les volumes sont différents d'une académie à l'autre.

Nous avons décidé de faire accompagner les stagiaires de la meilleure façon qui soit : les tuteurs ont été choisis par les corps d'inspection de la façon la plus réfléchie.

Pour 209 stagiaires, actuellement 85 % ont des tuteurs volontaires d'après l'administration.

La FSU est revenue sur le terme "volontaire" qui paraissait assez mal à propos du fait que la pression persuasive est mise sur les équipes et certains collègues afin de les soumettre à ce dispositif d'accompagnement.

Comme la FSU a déclaré que ce système se mettra en place au détriment de la qualité de la formation des stagiaires et de l'enseignement tant pour les classes du stagiaire que celles du tuteur, Madame le recteur a répondu qu'elle avait écouté les tuteurs qui ne voulaient pas abandonner leur classe en leur proposant un volant de 54 HSE qui a permis de débloquer la situation par rapport à des refus éventuels de tuteurs.

La FSU a rappelé que cela ne diminuait aucunement le temps de travail ni des tuteurs ni des stagiaires.

Mme le recteur a donc ajouté que les 54 HSE pouvaient servir à alléger le service du tuteur, du stagiaire ou d'une tierce personne.

Il peut y avoir aussi un TZR à mi-temps jusqu'à la Toussaint, les chefs d'établissement devront choisir l'un ou l'autre des dispositifs ou un mixte des 2.

Les chefs d'établissement ont été informés lors d'une réunion le 20 mai.

Les tuteurs seront réunis le 16 juin.

La FSU constate que l'on renvoie la situation délicate de gestion des stagiaires à chaque établissement. Ce qui ne manquera pas, en individualisant les situations, de créer de grandes disparités: gage d'inégalités face à une titularisation éventuelle...N'oublions pas que cette disparité de recrutement s'accroît encore

avec une individualisation des réponses inter-académiques, et cela, pour un recrutement qui s'appelle encore national (il n'en n'a bien plus que le nom avec ce type de dispositif!).

La FSU a terminé l'audience en abordant d'autres points tels que le contenu des formations (8 rassemblements dans l'année le mercredi organisés par la DAEFOP et l'IUFM, 4 semaines autour des vacances de février, mais les contenus ne sont pas encore définis), la possibilité d'aller voir des cours dans l'autre cycle (ce n'est pas prévu) la titularisation (du ressort de l'IPR, du chef d'établissement, du tuteur. Il y aura aussi réunion d'un jury académique mais quel poids et quelle responsabilité de chaque partie ?). Pendant le stage de 4 semaines, les stagiaires seront remplacés par des étudiants en Master 2de année.

La FSU a aussi demandé que les stagiaires ne soient pas seuls de la discipline dans leur établissement, quid des stagiaires en Arts plastiques, musique, Cpe, allemand, documentation car cela rend difficile le suivi du stagiaire depuis un établissement extérieur parfois lointain. Les moyens de communication modernes sont là pour palier à ces difficultés lui a t'on répondu ! Nous avons également demandé que soient revues les situations des stagiaires en poste sur plusieurs établissements !

Le rectorat a enfin déclaré que les supports stagiaires et les tuteurs seraient pérennisés dans les 2-3 ans et sur du long terme. Nous avons dit que cela était inacceptable. Le rectorat a alors reconnu que pour les CPE et documentalistes compte tenu de la position de ces collègues (au centre de dispositifs de suivi des élèves et de mise en place de projets disciplinaires et interdisciplinaires) il serait difficile d'appliquer le même raisonnement de stabilité sur les établissements supports.

La FSU a souligné que l'étiquetage de poste "implantation de stagiaires" cristalliserait les situations, sans parler des conséquences sur les services (réduction du nombre de mutations, postes à complément de service-mais pas les stagiaires- travail en équipe rendu difficile, ...) de tous les collègues de la discipline support et autres personnels.

Le rectorat a refusé la tenue d'une commission d'affectation paritaire des stagiaires. Les stagiaires seront affectés selon le barème national après avoir formulé des vœux.